

PROVINCE DE QUÉBEC

Aux contribuables de la Municipalité

AVIS PUBLIC

EST PAR LA PRÉSENTE DONNÉ

par la soussignée, **Caroline Nadeau**, directrice générale de la Municipalité

QUE :

Le conseil municipal va tenir une séance extraordinaire du conseil municipal qui sera tenue le **18 novembre 2021 à 20h**, à la grande salle du centre communautaire, située au 129, Route 132 Est, Saint-Michel-de-Bellechasse pour y traiter les éléments de l'ordre du jour ci-dessous;

ORDRE DU JOUR

OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE

- i. Mot du Maire
- ii. Adoption de l'ordre du jour (R)
- iii. Motion de félicitations et de remerciements (R)

Première période de questions (15 minutes)

1. ADMINISTRATION

- 1.1 Nomination du Maire à siéger d'office sur les comités de la municipalité (R)
- 1.2 Nomination de la Pro mairesse (R)
- 1.3 Autorisation de signatures – Municipalité (R)
- 1.4 Représentation (R)
- 1.5 Administration générale
 - 1.5.1 Dates des prochaines séances (2021) (R)
- 1.6 Greffe & Contentieux
 - 1.6.1 Mise en demeure de M. Bernard Caouette (R)
- 1.7 Ressources humaines
 - 1.7.1 Responsabilités des conseillers et Comités de la Municipalité (R)
- 1.8 Finances
 - 1.8.1 Avis de motion pour abroger le Règlement 498-2021 - Affectation du surplus 2020 d'un montant de 50 000 \$ à la création d'un *Fonds de réserve - sécurité publique*.
 - 1.8.2 Avis de motion pour abroger le Règlement 499-2021 - Affectation du surplus 2020 d'un montant de 50 000 \$ à la création d'un *Fonds de réserve - aménagement & urbanisme*.

- 1.8.3 Avis de motion pour abroger le Règlement 500-2021 - Affectation du surplus 2020 d'un montant de 225 000\$ au *Fonds de réserve – aqueduc et égouts*.
- 1.8.4 Avis de motion pour abroger le Règlement 501-2021 Affectation du surplus 2020 d'un montant de 100 000\$ au *Fonds de roulement*.
- 1.8.5 Avis de motion pour abroger le Règlement 502-2021 - Affectation du surplus 2020 d'un montant de 50 000\$ au *Fonds de réserve – affaires litigieuses*.
- 1.8.6 Abrogation de la Résolution 2021-09-23-222 qui modifie la Résolution 2020-12-22-252 – fixant le surplus accumulé non affecté à un montant de 104 000\$ (R)

2. GESTION DES INFRASTRUCTURES

- 2.1 Gestion des actifs municipaux (R)

3. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE & URBANISME

- 3.1 Service d'urbanisme de la MRC (R)
- 3.2 Comité consultatif en urbanisme (R)

4. VIE COMMUNAUTAIRE

- 4.1 Abrogation de la Résolution 2020-05-05-096 : *Politique de reconnaissance des organismes communautaires* (R)
- 4.2 Abrogation de la Résolution 2020-06-01-117 : *Politique de soutien des organismes communautaires* (R)

5. VARIAS

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE (R)

Les délibérations et la période de questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le sujet ci-haut mentionné.

DONNÉ à Saint-Michel-de-Bellechasse le 16^e jour du mois de novembre deux mille vingt-et-un.

Caroline Nadeau, Directrice générale

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussignée, Caroline Nadeau, directrice générale, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie, le 16^e jour du mois de novembre 2021, à chacun des endroits suivants : Centre communautaire, 129, Route 132 Est et site Internet de la Municipalité.

EN FOI DE QUOI, JE DONNE CE CERTIFICAT, CE 16^E JOUR DU MOIS DE NOVEMBRE 2021.

Caroline Nadeau, Directrice générale